

PROCES VERBAL de la REUNION

Du lundi 27 septembre 2021

Convocation le 20 septembre 2021

Le lundi 27 septembre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à 18 heures 30, également convoqué au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de monsieur ALLOUCHERY Jean-Marie, le Maire.

Présents : M. ALLOUCHERY J.M. – Mme LABBE V. – Mme DEZOTHEZ V. – M. HOUSSART A. – Mme DRAVIGNY J. – Mme FENEUIL Caroline – M. PATTE Gauthier – M. GUERLET Victorien – MME HIMA-VERREMAN Angéline – Mme HANON Ariane

Excusée : M. DEMAGNY André donnant pouvoir à Mme DRAVIGNY Jocelyne
Mme DEZOTHEZ Valérie a été élue secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 07 juin 2021

2/ Point sur les travaux

- Les travaux de rénovation de la salle polyvalente sont terminés.
- La démolition du bâtiment à côté de la mairie est achevée.
- La restauration des piliers du cimetière est terminée.
- Concernant la restauration de la charpente et de la couverture de l'église, la DRAC a fourni le dossier d'appel d'offres pour le recrutement d'un maître d'œuvre. Pour des raisons budgétaires, la DRAC demande que l'appel d'offres ne soit pas lancé avant juillet 2022.

3/ Personnel

- Titularisation de M Gérald STRIPE au 15 octobre 2021
- Le contrat saisonnier de M. THETIOT Reynald est prolongé jusqu'au 30 novembre 2021 afin d'aider M. STRIPE pour les travaux de rénovation de peinture de la salle polyvalente.
- Le bilan annuel des heures travaillées par les agents techniques équivaut à peu près à deux temps pleins. Ce constat fait, on peut logiquement envisager dans le futur que la commune emploie deux personnes à temps complet avec un aménagement du temps de travail, c'est à étudier. La décision sera prise à la prochaine réunion de conseil municipal.

4/ BUDGET – écritures comptables

Délibération N°28.2021 – annule et remplace la délibération n°27.2021

L'instruction comptable et budgétaires souligne les principes de prudence et de sincérité budgétaire notamment au travers du régime des provisions pour créances douteuses.

Dans le cadre de difficultés rencontrées lors du recouvrement de diverses créances par les services de la trésorerie, suite à l'émission de différents titres sur le budget principal, il est demandé à la commune de constater comptablement le risque lié à ces créances.

Afin de traduire ce risque, il est proposé de passer une dotation aux provisions pour créance douteuse de 1 396€ sur le budget principal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modalités de mise en œuvre de la réforme relative au régime de provisions. Elles seront constatées par un mandat d'ordre en section de fonctionnement (compte 6817) et une recette d'ordre de section d'investissement (compte 4912)
- **VALIDE et AUTORISE** l'enregistrement d'une provision pour créance douteuse de 1 396€ concernant diverses créances dont le recouvrement est en contentieux.

Crédits :

Il sera inscrit, par décision modificative, 1 396€ au budget principal 2021 pour des provisions appartenant à la troisième catégorie, car un risque majeur existe sur le recouvrement de ces créances :

CREDIT A OUVRIR

Sens	Section	Chap	Art.	objet	Montant
D	F	66	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	1 396€
D	I	49	4912	Provision pour dépréciation des comptes redevables	1 396€
Total					2 792 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	023	023	Virement à la section d'investissement	- 1 396€
D	I	021	021	Virement à la section de fonctionnement	- 1 396€
Total					- 2 792€

5/ Résidence d'architecte

Le projet de réhabilitation de la mairie et des espaces publics environnants prend forme. La participation des habitants a été bonne et fructueuse, de nombreuses idées sont ressorties des différents temps d'échange (fête patronale, balade, réunion publique, permanence début septembre). Les architectes vont mettre sous forme de plans architecturaux les idées retenues et présenteront leur travail à la réunion publique qui aura lieu le vendredi 8 octobre.

6/Cimetière

La procédure de reprise de 10 concessions est en cours, elle est menée avec l'aide des pompes funèbres. Pour être conforme à la législation, la commune devra aménager un ossuaire et un jardin du souvenir, se doter d'un règlement et envisager une fermeture du cimetière pendant la nuit.

7/Vidéoprotection

La société ENGIE a démarché la commune pour l'installation de trois caméras de vidéoprotection. Le devis de la proposition s'élève à 24 000 € TTC. Le conseil municipal ne désire pas engager la commune dans cette voie.

8/ASCL

Les statuts de l'ASCL vont être modifiés afin d'ouvrir l'association à tous les chamayots et de dynamiser la vie associative du village.

8/PARC NATUREL DE LA MONTAGNE DE REIMS : Biodiversité

Les représentants du parc viendront présenter le jeudi 21 octobre à 18h aux conseillers municipaux et aux acteurs de la forêt (ONF, société de chasse,...) les principaux enjeux identifiés sur la commune en termes de biodiversité et recueillir les témoignages des locaux sur l'historique des actions menées sur la commune.

Dans un second temps, une sortie découverte sera proposée aux habitants de la commune pour découvrir directement ces milieux au printemps 2022, saison plus adaptée pour l'observation de la faune et de la flore par le plus grand nombre.

- **Village coteaux propres**

Nettoyage des coteaux de Chamery le samedi 02 octobre 2021.
Rdv à 9h30 à la coopérative de Chamery.

- **Chauffage 28B rue de la vigneulle**

M. GRELLE informe le conseil municipal que suite au dysfonctionnement de la pompe à chaleur de Février jusqu'au début août 2021, il a dû mettre la pompe à chaleur en mode forcé pour avoir un peu d'eau chaude et acheter des bidons de pétrole afin de pouvoir se chauffer.

Le conseil municipal demande à M. le maire de voir avec M. GRELLE la surconsommation d'électricité et le montant des bidons de pétrole acheter afin de voir à une éventuelle indemnisation des frais occasionnés.

- **Demande de M. DESHAYE Laurent**

Afin d'organiser un vide dressing pour dynamiser le village, M. DESHAYES demande au conseil municipal la possibilité d'utiliser la salle polyvalente à titre gracieux le dimanche 24 octobre 2021.

Les bénéfices de cette manifestation seront offerts à une association de Chamery.

Le conseil municipal accepte la gratuité de la salle polyvalente, cependant les règles sanitaires devront être respectées : port du masque obligatoire et contrôle du pass sanitaire.

- **Collecte ordures ménagères 2022 – Grand Reims**

Suite à l'enquête réalisée par les services du Grand Reims, les sacs de tri seront remplacés par des poubelles jaunes. Celles-ci sont distribuées au fur et à mesure des stocks reçus au Grand Reims.

A partir du 1^{er} janvier 2022, la commune de CHAMERY sera collectée :

- Le lundi pour le tri sélectif
- Le mardi pour les ordures ménagères

Séance levée à 21h00

Jean-Marie ALLOUCHERY

André DEMAGNY
(Absent)

Véronique LABBÉ

Victorien GUERLET

Valérie DEZOTHEZ

Gauthier PATTE

Alexandre HOUSSART

Jocelyne DRAVIGNY

Caroline FENEUIL

Angéline HIMA-VERREMAN

Ariane HANON